



DUATHLON DE BRABOIS

Règlement Duathlon de Brabois

1. Organisation

Art.1 : Les épreuves du Duathlon de Brabois sont organisées par le Triathlon Nancy Lorraine, le dimanche 28 avril 2019. **Adresse : Allée du Parc de Brabois 54500 Vandœuvre-lès-Nancy**

2. Epreuve

Art. 2: Le duathlon est une pratique qui consiste à enchaîner une partie course à pied, une partie vélo et enfin une dernière partie course à pied.

Le duathlon est proposé sous plusieurs formats :

Course	Catégories	Années de naissance	Age
JEUNES	Mini-poussins	2012 – 2013	6 – 7 ans
	Poussins	2010 – 2011	8 – 9 ans
AVENIR	Pupilles	2008 – 2009	10 – 11 ans
	Benjamins	2006 – 2007	12 – 13 ans
XS INDIVIDUEL	Minimes	2004 – 2005	14 – 15 ans
XS INDIVIDUEL EN EQUIPE	A partir de Benjamins	2007 et avant	12 ans et +
S INDIVIDUEL	A partir de Cadets	2003 et avant	16 ans et +

Distances

COURSE	COURSE A PIED 1	VELO	COURSE A PIED 2
JEUNES	500 m	1.7 km	500 m
AVENIR	1 km	3.5 km	500 m
XS	1.6 km	5 km	1.6 km
S	5 km	20 km	2.5 km

3. Participation

Art. 3 : Les épreuves du duathlon sont ouvertes à tous les licenciés de la Fédération Française de Triathlon Compétition et aux non licenciés ou licenciés Triathlon Loisir, qui auront signé le Pass Compétition et fournis un certificat médical autorisant à la pratique du Triathlon ou Duathlon (course à pied et vélo) en compétition.

4. Inscriptions et tarifs

Art. 4 : L'engagement se fait individuellement pour les courses « Jeunes, Avenir et S Individuelle). Pour la course « XS Individuel par équipe », l'engagement se fait par groupe de 4 et chaque participant réalise l'intégralité du parcours.

Il n'est définitif qu'à réception du dossier complet, accompagné du règlement (par chèque à l'ordre du Triathlon Nancy Lorraine ou paiement en ligne à partir du site chronopro).

Art. 5 : Le dossier d'engagement doit comprendre pour la participation aux épreuves :

- Pour les licenciés FFTRI Compétition : la fiche individuelle d'inscription, une photocopie de la licence FFTRI 2018-2019, une autorisation parentale pour les mineurs et les frais de participation.

- Pour les non-licenciés, ou les licenciés FFTRI Loisir : la fiche individuelle d'inscription, un certificat médical datant de moins d'un an avec la mention : « autorisation de la pratique du duathlon en compétition » ou « autorisation de la pratique du triathlon en compétition » pour les non licenciés FFTRI, la prise d'une assurance valable pour l'épreuve, appelée pass-compétition, une autorisation parentale pour les mineurs et les frais de participation.

- Tarifs : **20 euros pour le S individuel**
 - **60 euros par équipe pour le XS individuel par équipe et pour le XS individuel par équipe Challenge entreprise**
 - **15 euros pour le XS individuel**
 - **6 euros pour les 6-9ans**
 - **9 euros pour les 10-13ans**
 - **Le tarif du pass compétition sera dévoilé par la ligue Lorraine de Triathlon et sera à ajouter au tarif des inscriptions pour les non licenciés**
 - **Pour les inscriptions sur place : majoration de 2€ pour les courses JEUNES et AVENIR, majoration de 5€ pour les courses XS et S Indi.**

Art. 6 : Lors de la remise des dossards, chaque engagé doit émarger la liste. Les concurrents ont possibilité de télécharger leur licence ou certificat médical lors de l'inscription, mais devront les tenir à disposition de l'organisateur et des arbitres le jour de la course.

Art. 7 : La clôture des inscriptions est effective dès que le nombre maximal de participants est atteint.

5. Annulation du concurrent

Art. 8 : En cas d'impossibilité pour un triathlète de participer, les droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

6. Règles et sanctions

Art. 9 : Les épreuves se disputent selon les règles édictées par la FFTRI. Le drafting (aspiration abri sur la partie cycliste), est autorisé sur les épreuves "XS" et "S". Toutes modifications éventuelles sont signalées aux participants avant l'épreuve

. Art. 10 : Un jury d'arbitres est constitué pour appliquer le présent règlement et apprécier tous les litiges éventuels. Ses décisions sont sans appel durant les épreuves.

Art. 11 : Les sanctions et pénalités possibles sont celles prévues par le règlement de la FFTRI. Les arbitres veillent scrupuleusement à ce que ce règlement soit respecté et comptent aussi sur la sportivité et le "fairplay" des athlètes.

Art. 12 : Le chronométrage est assuré par une société spécialisée. Une puce sera remise à chaque participant pour les épreuves individuelles et une puce par équipe pour le XS individuel par équipe. Cette puce devra être restituée à la ligne d'arrivée.

Art. 13 : Le port du casque à coque rigide (CE1078/1997) attaché est obligatoire lors de l'épreuve cycliste. La circulation automobile est interdite pendant la partie cycliste.

Art. 14 : Un seul dossard sera fourni ; la ceinture porte dossard est donc obligatoire.

Art. 15 : Conformément au règlement de la FFTRI et par respect pour l'environnement, les concurrents veillent à ne rien laisser sur les parcours. Des zones de propreté identifiées sur lesquelles ils devront déposer leurs déchets et emballages divers seront installées sur le parcours. Les concurrents qui ne respecteraient pas ces dispositions peuvent être sanctionnés.

7. Sécurité médicale

Art. 16 : La sécurité médicale est assurée par une équipe médicale et paramédicale de l'organisation.

8. Récompenses

"Art. 17 : Seront récompensés lors de la remise des prix:

- 3 premières filles et 3 premiers garçons de chacune des deux catégories de la course
JEUNES

- 3 premières filles et 3 premiers garçons de chacune des deux catégories de la course
AVENIR

- 3 premières filles et 3 premiers garçons pour la course XS individuelle

- 3 premières femmes et 3 premiers hommes de chacune des cinq catégories de la course S
Individuelle

- 3 premières équipes féminines, masculines et mixtes de la course XS en relai

- 3 premières équipes du challenge inter-entreprises"

9. Droit à l'image

Art. 18 : Par son engagement sur la compétition, chaque concurrent autorise expressément le Triathlon Nancy Lorraine et ses partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'épreuve du duathlon de Brabois, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur et pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

10. Annulation de l'épreuve

Art. 19 : le Triathlon Nancy Lorraine se réserve la possibilité de modifier les épreuves en cas de force majeure. Dans ce cas, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.

11. Courrier postal ou électronique

Art. 20 : Par son engagement sur la compétition, chaque concurrent accepte, sauf indication écrite contraire de sa part, de recevoir par courrier postal ou électronique des informations de la part du Triathlon Nancy Lorraine.

12.Assurance et responsabilité de l'organisateur

Les organisateurs sont couverts pour les risques en responsabilité civile auprès de l'assurance de la F.F.TRI. Les concurrents sont couverts par leur licence FFTRI pour les licenciés, ou par le pass compétition FFTRI pour les non-licenciés. Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas d'accident, de défaillance humaine, de perte ou de vol de matériel.

Fait à Nancy, le 23/11/2018

Compléments apportés (en bleu) le 22/03/2019

Yassine OIJID

Triathlon Nancy lorraine : Organisateur

Téléphone : 06.51.27.11.13 **Adresse Mail** : yassine.oijid@laposte.net

